

République Française

Département : GERS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ARTAGNAN EN FEZENSAC

Séance du mercredi 18 octobre 2023

Délibération N° DE 2023_054

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
45	33	41
Date de la convocation : 27/09/2023		
Pour	Contre	Abstention
36	3	2
Résultat du vote : adoptée		

Le dix-huit octobre deux mille vingt-trois, à 21 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la MAIRIE de VIC FEZENSAC, SALLE DES CONFÉRENCES, sous la présidence de Barbara NETO.

Présents : DOAT Jean-Pierre, DARROUX Daniel, MIMALÉ Gérard, DUCES Philippe, RAFFIN Hubert, THEULÉ Jean Claude, CAHUZAC Philippe, THIEUX LOUIT Véronique, BROSSARD Sandrine, DAUGÉ Jean-François, CANTAN Philippe, VILLENEUVE William, SERRALTA Brigitte, MASSEY Laurence, ARQUE Nadine, DESENLIS Benoît, MENAL Pierrette, CAILLAVET Isabelle, ANDRIEU Philippe, PACHÉ Robert, NETO Barbara, CAMAZZOLA Robert, BRANA Véronique, CAVALIERE Andrew, CUEILLENS Caroline, JAFFRES Victor, FAUCHÉ Gisèle, GUICHARD Gilles, GOULU-MARTINAT Chantal, NARRAN Béatrice, OSPITAL Jean-Jacques, LAPLANE-SOTUM Corinne, ANTONELLO Pierre

Représentés : COELHO Véronique représentée par SERRALTA Brigitte, LASPORTES Bernard représenté par ARQUE Nadine, KLUCZYNSKI Lara représentée par BRANA Véronique, CAUQUIL Axel représenté par CAVALIERE Andrew, CHAULET Anthony représenté par GOULU-MARTINAT Chantal, GEYRES Laurent représenté par GUICHARD Gilles, COUDERC Vanessa représentée par JAFFRES Victor, ROSELL Arnaud représenté par NARRAN Béatrice

Absents et Excusés : SAINT ANDRIEUX Michel, LABRIFFE Pierre, FAVAREL Guy suppléé par MASSEY Laurence, PERES Daniel, BRAZZALOTTO Christine

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Véronique BRANA est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : ACQUISITION DU DOMAINE DE CASTELMORE A LUPIAC

En janvier 2023, suite aux conclusions du rapport Belaval, et sous l'impulsion du Préfet du Gers, les acteurs publics locaux (État, parlementaires, conseil départemental, région, communautés de communes, PETR...) et les différentes associations en lien avec notre célèbre mousquetaire d'Artagnan se sont réunis en association de préfiguration dans le but de réfléchir collectivement à un projet « D'Artagnan dans le Gers ».

Cette dynamique a permis de lancer, en début d'année, une étude d'opportunité et de préprogrammation d'un projet (appelé « muséoscénie ») autour de «D'Artagnan et des mousquetaires du roi ».

Le rendu de cette étude a été présentée au conseil d'administration de l'association de préfiguration en juillet dernier. Elle vient conforter et préciser la structure d'un projet de territoire multi-dimensionnel et fédérateur autour de D'Artagnan. Elle insiste sur le maillage et la complémentarité des initiatives sur le territoire du Gers et, plus particulièrement, sur le caractère indispensable que représente le château de Castelmoré à Lupiac comme porte d'entrée principale à ce projet. Ce château est un lieu hautement symbolique qui permettrait d'abriter un centre d'interprétation permanent, agrémenté de pavillons thématiques et d'activités annexes, pour accueillir les visiteurs.

Aussi,

- au regard du fort intérêt touristique et économique du lieu,
- au regard du rendu de l'étude « Atout France » et du projet proposé,
- avec le soutien de l'État, de la Région Occitanie et du Conseil Départemental du Gers.

Mme la Présidente propose au conseil communautaire de se positionner, grâce au concours de l'Établissement public foncier d'Occitanie (EPFO), pour l'achat du domaine de Castelmoré à Lupiac, aujourd'hui proposé à la vente, via une procédure de la SAFER 32, au prix de 2M€ (hors frais).

Ce mode d'acquisition via l'EPF permet à la communauté de communes d'Artagnan en Fezensac de se positionner prudemment sans avoir à verser directement la somme demandée - l'EPF se chargeant, sur ses fonds, de la transaction et du paiement. La convention avec l'EPF sera signée pour une durée de 8 ans.

L'objectif de cette démarche est ainsi de se saisir du bien immédiatement, tout en laissant à l'ensemble des acteurs et partenaires l'année à venir pour valider les modalités de gouvernance du projet avant de lancer sa réalisation.

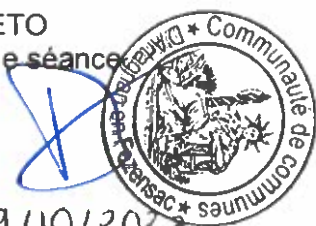
Le Conseil communautaire a décidé, avec 36 votes « pour », 2 abstentions et 3 votes « contre », de :

- valider le principe de l'acquisition du domaine de Castelmoré à Lupiac (identification de la propriété concernée ci-annexée) au prix de 2 millions d'euros (hors frais d'achat) via un portage de l'Établissement Public Foncier d'Occitanie.
- déposer un dossier complet auprès de la SAFER 32 pour l'acquisition du domaine.
- l'autoriser à faire toutes les démarches nécessaires à cette acquisition auprès des structures concernées (EPF et SAFER notamment).

Fait et délibéré, les jour, mois et an que susdits.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Barbara NETO
Président de séance



Publié le 19/10/2023
Transmis à la Préfecture le 19/10/2023

Véronique BRANA
Secrétaire de séance



Préfecture de AUCH

Date de reception de l'AR: 19/10/2023

032-243200607-DE_2023_054-DE